

Commune de REVENTIN-VAUGRIS
(Isère)

N°	Objet	Date
14	Arrêté réglementant la circulation sur la VC 1A « chemin du Pavillon », la VC 1B « chemin des Pétrières », la VC 3 « rue des Ecoles », la VC 17 « rue Mouret » et la VC 4 « chemin des Cimes »	27/01/2025

Mme la Maire de Reventin-Vaugris,
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2212.1,
Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982, la loi n°83-8 du 7 janvier 1983.
Vu l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 relatif à la signalisation routière,
Vu les arrêtés interministériels des 6 et 7 juin 1997 relatifs à la signalisation des routes et des autoroutes,
Vu la demande en date du 27 janvier 2025 présentée par l'Entreprise CONSTRUCTEL - VIRIVILLE chargée d'effectuer des travaux de pose et de dépose de câbles dans des chambres existantes sur plusieurs voies communales,
Considérant que par mesure de sécurité, il y a lieu de réglementer la circulation des véhicules sur les voies communales n°1A « chemin du Pavillon », n°1B « chemin des Pétrières », n°3 « rue des Ecoles », n°17 « rue Mouret » et n°7 « chemin des Cimes »,

ARRETE

ARTICLE 1

Ces travaux se déroulent sur les voies communales suivantes :

- **La voie communale n°1A « chemin du Pavillon »**
- **La voie communale n°1B « chemin des Pétrières »**
- **La voie communale n°3 « rue des Ecoles »**
- **La voie communale n°17 « rue Mouret »**
- **La voie communale n°7 « chemin des Cimes »**

ARTICLE 2

La chaussée des voies communales décrites dans l'Article 1 est réduite et la circulation est alternée manuellement du 28 janvier au 7 février 2025.

ARTICLE 3

La signalisation appropriée et réglementaire est mise en place par l'Entreprise sous sa responsabilité et conformément aux prescriptions en vigueur de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

ARTICLE 4

Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- l'Entreprise
- Monsieur le Président de Vienne Condrieu Agglomération,
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de VIENNE.

Fait à REVENTIN-VAUGRIS, le 27 janvier 2025

Mme la Maire,
Edith RUCHON

